

# Bandes, Bordures & Biodiversité!

## Fiche Technique & Réglementaire.



Projet

Pour tout autre information, contacter:

Jean-Michel Vincent au

06.74.75.84.82

jmvincent@fdc41.com

Ou

Nathalie Diquelou au

06.73.88.49.39

n.diquelou.fdc41@orange.fr



Fleur de Sainfoin

*Depuis plus de 10 ans maintenant, les modalités d'application de la conditionnalité des aides PAC, reconnaissent les bandes « végétalisées » et les bordures de champs (non-productif) comme des éléments importants voir incontournables pour la qualité des habitats et la préservation de l'environnement en milieu agricole.*



Photo : FDC18

Bordure de champs en Switchgrass

## De quoi parle-t'on ?

Les bandes végétalisées ou plus connu sous le nom de bandes enherbées sont apparues et se sont développées dans le cadre de la protection des cours d'eau vis-à-vis des Nitrates, dès le début des années 2000 (directive nitrates). Maintenant appelée Bande Tampon, dans le cadre de la conditionnalité, ces dispositifs sont toujours prioritairement utilisés pour la protection des cours d'eaux et les eaux de surfaces.

Hors, ces aménagements de bandes végétalisées peuvent également être utilisés à l'intérieur du parcellaire, en rupture de pente ou en division du parcellaire et sur les bordures extérieures. De fait, ils peuvent répondre à d'autres enjeux et problématiques environnementales tels que la perte de Biodiversité en milieu agricole et la simplification des écosystèmes.

Pour clarifier et différencier la typologie des aménagements possibles sous la forme de bande végétalisée, la réglementation PAC a ajouté les notions de « **Bordure de Champ** » et de « **Bande le long de Forêt** ».

Ces dernières années, agriculteurs et chasseurs travaillent ensemble à la mise en place de ces éléments en travaillant sur les techniques de semis et sur le choix des couverts spécifiques, en faveur de la Biodiversité.

Avec une emprise au sol limitée sur les terres agricoles, la mise en place de bande végétalisée judicieusement localisée, en bordure ou à l'intérieur du champ, apportera un bénéfice important t'en pour l'agriculteur que pour l'environnement.

### AGRICULTEUR

Solution pour répondre aux ZNT

Solution pour répondre au SIE

Solution pour répondre au problème d'érosion des sols

Solution pour limiter les pertes de production le long d'une haie ou d'une forêt.

### ENVIRONNEMENT

Protection des ruisseaux, fossés, mares et étangs vis-à-vis des pesticides

Développement des corridors écologiques

Zones d'habitat et de refuge pour une multitude d'espèces

Préservation des IAE



Photo : FDC41

*Champ cultivé jusqu'à la limite de la haie. Impact de l'exposition de la haie vis-à-vis de la culture.*



Photo : FDC41

*Mise en place d'une bordure de champ le long de la haie pour limiter les effets de la haie sur la culture.*



## Préparation du sol, Semis du mélange .

### Préparation du sol

Les petites graines des mélanges nécessitent un lit de semences fin sur un sol rappuyé.

Le labour n'est pas indispensable, un travail superficiel du sol peut suffire. Le semis direct est également possible. Dans ce cas, il faut s'assurer d'avoir une destruction totale de l'ancien couvert.



**L'utilisation de produit phytosanitaire est interdite sur les surfaces comptabiliser en SIE. De plus, le labour et les traitements phytosanitaires sont interdits sur les bandes tampons obligatoire.**

### Période de semis

Au printemps, en fin d'été ou au début d'automne, dès que les conditions sont favorables, avec un sol réchauffé sans risque de gelées tardives et en évitant les périodes sèches.

Semis superficiel à 1cm

Roulage préférable dès le semis pour favoriser une levée homogène.

### Désherbage/entretien

Avant le semis, il est possible et conseillé de réaliser un désherbage total du couvert précédent.

En cas d'infestation par des graminées, un anti-graminée foliaire est utilisable.

## Quels mélanges, pour quels couverts ?

Dans tous les cas, nous privilégierons des couverts pérennes, pour faciliter le maintien de ces bandes végétalisées dans le temps et pour ne pas avoir besoin de resemer chaque année.

Les mélanges d'espèces végétales sont également à privilégier, afin de limiter le salissement de la bande et apporter une diversité dans la couverture du mélange. Offrant de ce fait une zone de protection et de gagnage à une multitude d'espèces.

Seul le panic-érigé (switgrass), peut être semé en pur pour la réalisation de certaine bande.



Photo : FDC37

Bande enherbée et bande de switchgrass en bordure de fossé pour répondre à la réglementation des zones de non-traitement. En respectant un entretien hors des périodes sensibles, ces bandes offrent un gîte apprécié pour la petite faune de plaine.

# Projet

Quelques  
Exemples

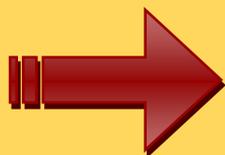


Photo : FDC41

## BORDURE DE FOSSE

*Mélange à base de légumineuses et de graminées: Féтуque, Dactyle, Sainfoin, Trèfle Blanc, Trèfle Violet, Luzerne*

## BORDURE DE CHAMP

*Mélange polliflore:  
Achillé, Gde Marguerite,  
Bourrache, Luzerne,  
Mauve, Sainfoin,  
Sarrasin, Souci, Trèfles  
Blanc et Incarnat.*



Usage et  
Déclaration



Ces Bandes végétalisées peuvent être comptabilisés dans le calcul des 5% de Surface d'Intérêt Ecologique et déclarer de telle sorte:

Bordure de champ « BOR » : 1 ml = 9m<sup>2</sup> SIE (largeur de 5 m minimum)

Bandes sans production le long d'une forêt « BFS » : 1 ml = 9m<sup>2</sup> SIE (largeur comprise entre 1 et 10 m)

Bandes Tampons « BTA » : 1 ml = 9m<sup>2</sup> SIE (largeur de 5 m minimum)

Toute bordure de champ dont la largeur est inférieure à 5 mètres de large ne peut être retenue comme Surface d'Intérêt Ecologique.

Vulgarisation  
et Promotion



Pour promouvoir ces nouveaux aménagements, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher a décidé de soutenir techniquement et financièrement le développement de ces Bandes et Bordures végétalisées, dans le cadre d'un nouveau contrat spécifique.

### **« Bandes, Bordures et Biodiversité »**

**Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités d'engagements de ce contrat.**